

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2016

---

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE  
ÉCONOMIQUE - (N° 3939)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL11

présenté par  
M. Olivier Marleix

-----  
**ARTICLE 12**

À l'alinéa 3, après le mot :

« habituellement »

insérer les mots :

« ou exerçant tout ou partie de son activité économique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir cet alinéa tel qu'adopté par l'Assemblée nationale en 1<sup>ère</sup> lecture, qui prévoit qu'une entreprise exerçant tout ou partie de son activité économique sur le territoire français est également concernée par les dispositions de cet article.

Il s'agit d'égaliser ainsi certaines législations étrangères disposant d'une compétence universelle.